



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Direction du Développement Culturel et Artistique
Direction des Archives Mémoire et Patrimoine

**Demande d'une subvention départementale pour un projet
dans le cadre de l'opération**

« MOSELLE ANNEXÉE (1940-1945) »

La commune de
l'opération « Moselle Annexée ».

demande une aide pour un projet lié à

1- NOM DE LA COLLECTIVITE :

Adresse :

N° : Rue :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Site internet :

Si nécessaire, identification de la personne chargée du présent dossier de subvention :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Renseignements administratifs

N° SIRET obligatoire :

2- DESCRIPTION DU PROJET

Personne responsable du projet :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Intitulé et descriptif synthétique :

Objectif du projet :

Acteurs du projet (qui - avec qui ?) :

Intervenants amateurs (préciser) :

Intervenants professionnels (préciser : compagnie, artistes,...) :

Lieu de réalisation :

Date de mise en œuvre et durée prévues :

Public visé :

Moyens mis en œuvre :

Coordonnées du porteur du projet :

3 - COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de demande de subvention au Département de la Moselle sera fourni en version papier et devra comporter les documents suivants :

- le formulaire de demande de subvention complété et signé ;
- une lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Président du Département de la Moselle ;
- une note de présentation détaillée du projet ;
- le budget prévisionnel du projet ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération en indiquant les subventions demandées à d'autres personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements de coopération intercommunale...) ;
- le (ou les) devis des prestataires sollicités ;
- le numéro de SIRET ;
- un exemplaire du relevé d'identité bancaire ou postal, joint au dossier ;
- une copie de la délibération (ou extrait du procès-verbal des délibérations) sollicitant l'attribution d'une subvention départementale ;
- le programme des manifestations ou actions de l'année.

4 - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale) quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussignée(e) (*nom et prénom*) :

représentant(e) légal(e) de la collectivité :

- certifie que la collectivité est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics,
- demande une subvention de : € pour la réalisation de :
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de la collectivité :

***Joindre impérativement un exemplaire du RIB bancaire version papier.
En l'absence de ce document, la subvention ne pourra pas être versée.***

Fait, le _____ à _____

Nom et signature :

Demande à retourner avant le 15 septembre 2022 à :

Monsieur le Président du Département de la Moselle
Direction du Développement Culturel et Artistique
Direction des Archives Mémoire et Patrimoine
Opération « Moselle annexée (1940-1945) »
CS 11096
57036 METZ CEDEX 1

Monsieur le Président du Département
de la Moselle
Direction du Développement Culturel et Artistique
Direction des Archives Mémoire et Patrimoine
Opération « Moselle annexée »
CS 11096
57036 METZ CEDEX 1

(Ville), le

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter une subvention départementale pour l'année 2022, d'un montant de.....€ qui sera consacrée à la réalisation du projet (*titre, lieu(x), date(s)*) :

Je souhaiterais que ce projet bénéficie de la labellisation départementale « Moselle Annexée ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Nom, fonction, et signature.

Budget prévisionnel du projet

Année ou exercice 2022

CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex- CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Le total des charges doit être égal au total des produits.

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications concernant les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole.